



SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE CORONAVIRUS EN AVEYRON

CELLULE DEPARTEMENTALE ETHIQUE DE SOUTIEN

(pour nos aînés)

Dans notre département un grand nombre de personnes âgées seront probablement touchées par l'épidémie, à domicile ou en EHPAD.

TOUTES ont droit à une prise en charge optimale.

Notre cellule a pour mission de permettre un accès aux soins hospitaliers raisonnable, réfléchi, en concertation et de permettre une prise en charge optimisée à domicile ou en EHPAD.

Toutes les personnes âgées ne relèveront pas d'une hospitalisation, celles-ci seront réservées au cas le plus graves.

De nombreuses questions vont se poser, nous devrons trouver ensemble les solutions pour une prise en charge respectueuse et de qualité de nos ainés.

La Cellule de soutien éthique est donc destinée à répondre à toutes les interrogations des médecins de ville, hospitaliers, coordonnateurs d'EHPAD concernant la prise en charge de certains patients âgés.

1-Transfert en milieu hospitalier ? Sur quels critères ? Transfert en réanimation ?
Gestes invasifs ?

2-Quelle prise en charge optimale à domicile, en EHPAD ?

3-Si besoin de sédation sur quels critères, quelle sédation ?

4-Bien d'autres questions pourront être posées aussi.

Le questionnement doit se faire pour les patients en EHPAD dès les premiers symptômes afin d'optimiser leur prise en charge et d'avoir une conduite à tenir en cas

de décompensation en fonction aussi de leurs co-morbidités et non seulement de leur âge.

Ces décisions doivent être prises de façon collégiale entre vous et nous qui sommes là pour vous donner un espace de réflexion, partagées par tous et tracées dans les dossiers.

Car collectivement nous devrons rendre compte à la nation.

Nous resterons joignables semaine et Weekend sur une adresse mail :
celluledesoutien12@gmail.com

Si besoin nous compléterons nos échanges par téléphone.

Avec notre dévouement.

Pour la cellule départementale

Dr KAYA VAUR Danièle

COMMUNIQUÉ DGS: SYMPTOMATOLOGIE COVID 19

Les signes cliniques les plus fréquents du Covid-19 sont ceux d'une infection respiratoire aiguë, allant de formes pauci-symptomatiques ou évoquant une pneumonie, sans ou avec signes de gravité (syndrome de détresse respiratoire aigüe, voire défaillance multi-viscérale). Toutefois des formes avec symptomatologie digestive, état confusionnel, initialement non fébriles sont souvent au premier plan chez les personnes âgées. Le Conseil national professionnel de gériatrie et la Société française de gériatrie et gérontologie ont confirmé la symptomatologie atypique du Covid-19 chez les sujets âgés, indépendamment des signes respiratoires plus classiques, se traduisant par des signes digestifs (notamment diarrhée), un état confusionnel ou des chutes, une fébricule avec variations de température entre hyper et hypothermie.

Par ailleurs, le Conseil national professionnel d'ORL a constaté la recrudescence d'anosmie brutale sans obstruction nasale, parfois isolée qui pourrait être en relation avec le Covid-19. Le Conseil national professionnel d'ORL lance une étude afin de préciser les éléments de cette constatation. Il convient dans ce cadre d'être attentif aux points suivants :

- Toujours chercher ce symptôme devant un patient suspect de Covid-19

- En présence d'une anosmie sans obstruction nasale et avec une agueusie, le diagnostic de Covid-19 est à considérer comme vraisemblable et ces patients doivent être de facto isolés ;

- Ne pas les traiter par corticoïdes inhalés ou per os et les lavages de nez sont décommandés, ils pourraient favoriser la dissémination virale ;

- Ce tableau clinique semble plutôt caractéristique des formes bénignes. Toutefois il semble aussi assez fréquent dans les formes graves si on recherche le symptôme.

La fiche COREB repérer et prendre en charge un patient atteint d'infection respiratoire aigüe en contexte d'épidémie CoVID-19 a été actualisée en ce sens : <https://www.coreb.infectiologie.com/UserFiles/File/procedures/fiche-radar-covid19-med-liberale-22-mars-vf-13h.pdf>

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN AVEYRON

LES ORGANISATIONS DE TERRAIN MISES EN PLACE

Comme d'autres, un cabinet, non encore MSP, peut trouver une organisation qui permette de sécuriser le temps médical des patients et des professionnels.

ORGANISATION CABINET MEDICAL BOZOULS :

Gestion des rendez-vous :

- Annulation des consultations de renouvellement des patients stables et des consultations non urgentes (vérifié par le MT)
- Renouvellement pour 1 mois par la pharmacie (dérogation)
- Maintien des consultations aigues, en début de matinée / début d'aprem
- Régulation des appels « suspect Covid » par les médecins toute la journée
- Consultations des patients suspects si possible par téléphone, sinon positionnées en fin de matinée et en fin de journée

Aménagement des locaux :

- 2 salles d'attentes : patients potentiellement contagieux / autres
- Espacement des chaises d'au moins 1 mètre dans chaque salle d'attente
- Plus de journaux ni de jouets mis à disposition dans l'ensemble du cabinet (salles d'attente et bureaux médicaux)
- Portes d'entrée du cabinet laissées entre-ouvertes pour limiter l'utilisation des poignées de porte

Mesures de protection :

- Masque chirurgical pour chaque médecin et secrétaire + blouse recouvrante lors de chaque consultation
- Masque FFP2, gants et surblouse pour les médecins et les paramédicaux en cas de prise en charge de patient suspect
- Nettoyage et désinfection régulière des locaux et du matériel (systématique après chaque patient suspect)

- Masque chirurgical remis par la secrétaire à tout patient présentant des symptômes infectieux
- Marquage au sol pour respect des distances de sécurité
- Lavage des mains à l'entrée et sortie du cabinet
- Rappel des mesures barrières (oral et affiches)

Liste des patients covid + (confirmés ou probables) tenue à jour :

- Réévaluation téléphonique quotidienne des patients suspects et étiquetés COVID + en lien avec les infectiologues pour libérer leur temps de travail
- Clinique à J7-J8 ou en cas d'aggravation sans critère d'hospitalisation

L'ORGANISATION DES AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

INFORMATIONS DU CONSEIL ORDRE INFIRMIER DE L'AVEYRON

Depuis plusieurs jours le Conseil Départemental de l'Ordre Infirmier de l'Aveyron est très sollicité par nos collègues infirmiers libéraux afin de recevoir des informations sur le COVID 19 et sa prise en charge à domicile en particulier.

Nombre d'infirmiers veulent anticiper la survenue de cas de COVID 19 sur leur secteur et leur prise en charge la plus sécurisée possible, tant pour les patients que pour eux-mêmes. La solidarité avec tous les autres professionnels de santé est partout exemplaire.

Le CDOI a contacté l'ensemble de nos parlementaires, ainsi que la DT ARS, la CPAM, afin d'alerter sur les manques de matériels de protection indispensables à la prise en charge de ces patients : des informations positives nous ont été retournées sur ce sujet avec la récupération au niveau de la Préfecture de masques (chirurgicaux et FFP2) provenant de réserves des collectivités et des entreprises. Cette distribution devrait s'intensifier rapidement, en attendant l'arrivée très souhaitée d'autres matériels (surblouses, gants, masques, SHA,). Un partage de ces moyens avec les structures d'hébergement médico-sociales et l'ensemble des personnels d'accompagnement au domicile reste nécessaire vu leur pénurie actuelle.

Plusieurs cabinets libéraux de notre département nous ont fait part de leur organisation.

- En concertation et avec l'accord du médecin traitant, les infirmiers ont décidé de réduire certains passages au domicile de leurs patients tout en restant en contact téléphonique avec eux pour évaluer quotidiennement leur état de santé.
- Certains soins non urgents ne seront pas assurés et il est demandé aux familles de participer au suivi de leur parent autant que cela leur est possible.
- La prise en charge des patients atteints du COVID 19 sera assurée, en règle générale, par des infirmiers volontaires qui laisseront provisoirement leur patientèle à leurs collaborateurs.

Plusieurs infirmiers en cessation d'activité (retraité, réorientation récente, en disponibilité) nous ont contacté pour offrir leur service : en plus de leur inscription sur la réserve sanitaire, nous leur conseillons de se mettre également en relation avec les hôpitaux ou EHPAD de leur secteur.

Nous encourageons tous les cabinets infirmiers à continuer à se regrouper par secteur, à échanger et à rechercher en lien avec les équipes médicales, une organisation leur permettant d'assurer au mieux la prise en charge des patients atteints du COVID 19.

Nous pensons également à nos collègues des hôpitaux et des EHPAD, déjà très sollicités et qui mettent en place des organisations coordonnées pour optimiser la prise en charge des actuels patients/résidents et les futures personnes contaminées. En cette période si difficile pour tous, le CDOI 12 assure tous nos collègues infirmiers, salariés et libéraux, de son soutien et reste à la disposition des professionnels qui pourraient être en recherche d'informations.

cdoi12@ordre-infirmiers.fr ou presidence.cdoi12@ordre-infirmiers.fr
Tel 05 6c7 33 94 65 ou 06 10 40 59 48

Siège: CDOI AVEYRON 29 Boulevard de Genève 31200 TOULOUSE

Tel 05 67 33 94 65 Mail: cdoi12@ordre-infirmiers.fr

Président CDOI 12 Tel 06 10 40 59 48 Mail: presidence.cdoi12@ordre-infirmiers.fr

#RESTEZCHEZVOUS

ORGANISATION DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

Mesdames, messieurs les présidents,

Je vous remercie de prendre connaissance des modalités de recours aux masseurs-kinésithérapeutes sur notre territoire, pendant la crise sanitaire, ce dispositif se met en place grâce à la coopération de toutes les composantes de notre profession.

L'URPS Kiné a transformé et mis à disposition la plateforme existante, dédiée habituellement à l'urgence respiratoire, au service de la profession pour la durée de l'épisode épidémique.

Il va sans dire, que les patients s'adressent en priorité à leur professionnel habituel et ce n'est **qu'à défaut** qu'ils s'orientent vers le dispositif décrit ci-dessous.

Deux axes pour une participation active à la gestion de l'épidémie, à vos côtés:

Kiné de garde pendant la crise sanitaire

Les kinés volontaires participent à un système de garde, au domicile du patient, pour les soins de rééducation ne pouvant être reportés.

Principalement dans les domaines suivants :

- Post chirurgie immédiate
- Soins palliatifs
- Personne âgée dépendante dans le cadre d'une situation complexe
- Kiné Respi de désencombrement type bronchiolite (Mucoviscidose proscrite)

Le patient, le prescripteur, le PRADO, le gestionnaire de cas (...) pourra ainsi trouver le MK de proximité disponible grâce au site www.respioccitanie.fr

Kiné voulant participer à la réserve sanitaire en Occitanie

Nous effectuons un recensement des MK volontaires pour aller prêter main-forte dans les établissements de santé (CHU etc...), les centres de dépistages et les postes médicaux avancés (PMA) qui en auront besoin au plus fort de l'épidémie.

Nous tenons cette ressource disponible pour vos services.

Cordialement.

Jean-François COUAT

Président

Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs-kinésithérapeutes
région OCCITANIE

ORGANISATION DE LA PRISE EN CHARGE COVID 19 EN RÉGION

Une présentation d'un » centre Covid » rendu nécessaire par les conditions socio-économiques du cœur de ville de Perpignan, comprend notamment la fiche de poste de régulation et de prise en charge téléphonique des patients.

Elles peuvent servir de guide pour la rédaction d'un modèle adapté à nos structures.

CENTRE DE CONSULTATION COVID PERPIGNAN

\$

Fiche de poste-V1-Version du 21/03/2020

- L'algorithme d'orientation sera plastifié et disponible sur votre table. En ligne vous pouvez aussi vous connecter sur coronaclic <https://lecmg.fr/coronaclic/> et antibioclic <https://antibioclic.com/questionnaire/57>

- La fiche ORU est votre outil de base et l'outil de la coordination entre nous et le centre COVID, mais aussi le SMIT, les MG, les IDE libérales. Elle n'est pas parfaite, nous vous donnons plus bas des infos pour la remplir. Attention à ne pas surcharger l'onglet « Commentaires sur la gravité » car seules les 5 premières lignes sont enregistrées sur la fiche!)

. En arrivant au centre de consultation:

- Désinfectez-vous les mains à l'aide de la solution hydro-alcoolique.
- changez vous dans le vestiaire. Ne gardez que le minimum sur vous, rangez les sacs au secrétariat ou dans la voiture sur le parking.

- selon les disponibilités, mettre une tenue ou surblouse, blouse
- Rendez vous à la borne infirmière qui vous équipera d'un masque FFP2 (suivre les consignes) et charlotte+ surchaussures.

. Ordinateur :

- Mettre un nouveau film plastique sur le clavier
- Allumez l'ordinateur et l'écran (bouton en bas à droite derrière l'écran)
- Double-cliquez sur l'icône **Orumip** sur le bureau de l'ordinateur
- Identifiez-vous en inscrivant votre identifiant (votre numéro RPPS) et votre mot de passe.

Pour information, jusqu'à 10 personnes peuvent être connectées sur un même identifiant.

. Fiche patient ORU:

- Sur le bureau, vous avez votre navigateur internet ouvert sur Orumip

. Renseignez l'interrogatoire du patient :

Pensez à renseigner la **date de début des symptômes** dans l'onglet « Commentaires sur la gravité tout en bas ». C'est **indispensable** pour programmer la réévaluation systématique à J7.

. Les constantes du patient sont prises par l'IDE sauf fréquence respiratoire :

- Fréquence respiratoire contrôlée à l'aide d'une horloge avec trotteur (dans chaque bureau)
- la prise de tension est rarement nécessaire et favorise la contamination. Utile seulement en cas d'atcd ou symptômes évocateurs

. Renseignez les comorbidités du patient (Facteurs de risque) :

. Orientation décidée :

En vous référant à la fiche de l'algorithme présent sur votre table, différentes orientations du patient sont possibles

. État actuel du patient :

- Suivi
- Hospitalisé
- Guéri

Notez qu'en l'état actuel des choses (au 21/03/2020), la fiche ORU ne permet pas de noter toutes les situations. Par exemple un patient sans symptômes COVID ne peut pas être classé. Mettez dans l'onglet « Commentaires sur la gravité », tout en bas de la fiche les éléments particuliers. (exemple : patient avec céphalée isolée sans signe COVID)

Même remarque s'il est nécessaire d'organiser un suivi IDE à domicile.

. Programmer le suivi d'un patient par IDE à domicile :

- Selon l'algorithme de décision, en cas de facteurs de risque ou d'isolement, il est recommandé de programmer un suivi à domicile par IDE. Celui-ci est organisable via le site web **inzee.care** (voir fiche dédiée)

Et utiliser une ordonnance pré établie pour l'infirmière.

. En partant :

- Remplir la fiche de recueil statistique (IMPORTANT) avec le nombre de patients hospitalisés, le nombre d'appel du SMIT et le nombre de prescription IDE (surveillance renforcée)

- Éteignez votre ordinateur (si c'est la fin de la journée)

- Enlever le film plastique du clavier

- Désinfectez-vous les mains avec la solution hydro-alcoolique

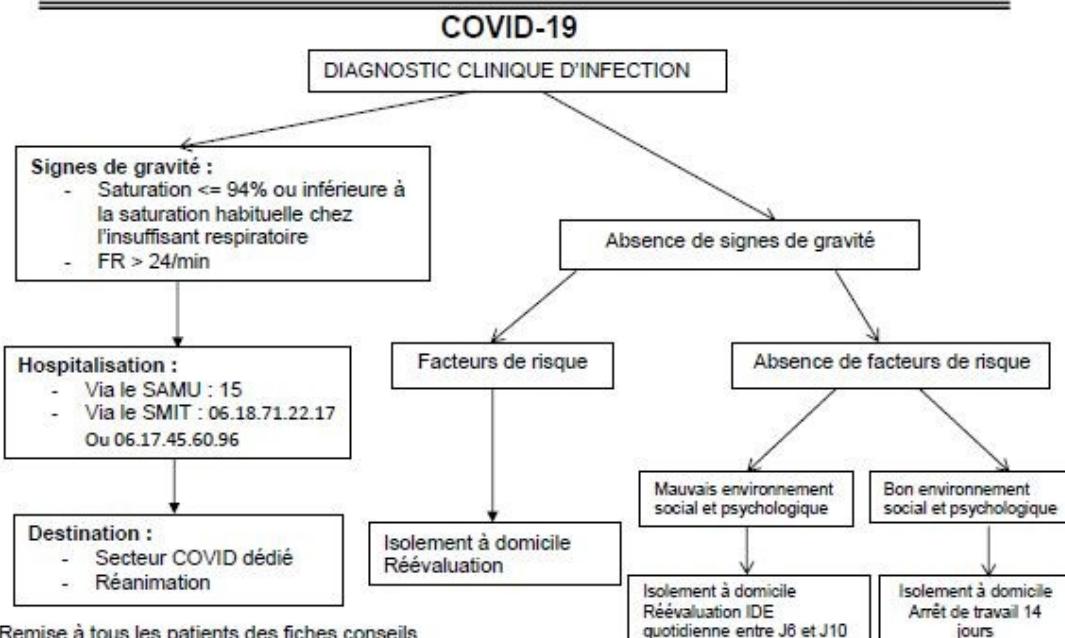
- Prévenez le gardien/vigile pour signaler que la salle peut être fermée si c'est la fin de la journée.

. En cas de besoin :

Contactez le Dr X Yyyy au tt tt tt tt tt

MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES

Chef de service : Dr Hugues AUMAÎTRE
tel : 04 68 61 76 46



En cas d'infection à Coronavirus SANS critères de gravité mais AVEC facteurs de risque :

- Réévaluation quotidienne par IDE à domicile ET au moins une réévaluation médicale entre J6 et J10

PAS DE PRESCRIPTION DE CORTICOIDES, NI d'AINS.

Poursuite des corticoïdes inhalés pour les patients déjà sous traitement.

En raison de quantité très limitée de tests diagnostiques les indications de prélèvements sont restreintes et après avis de l'infectiologue:

- Patients hospitalisés avec forme douteuse ou compromettant le circuit de soins (dialyse,...)
- Femme enceinte au 3^{ème} trimestre
- Patient greffé
- Dépistage d'un cluster (EHPAD, SSR, école, soignants...)

En cas de doute ou pour les patients nécessitant un prélèvement possibilité d'adresser les patients à la structure CORONA ambulatoire de l'hôpital pour les patients valides ou de solliciter l'avis de l'infectiologue :
06.18.71.22.17

ATTENTION A NE PAS MECONNAITRE TOUTE PATHOLOGIE QUI NECESSITERAIT UNE PRISE EN CHARGE URGENTE : MENINGITE, SYNDROME CORONARIEN, EMBOLIE PULMONAIRE,...

MALADIES INFECTIEUSES ET TROPICALES

Chef de service : Dr Hugues AUMAÎTRE
tel : 04 68 61 76 46

COVID-19

Vous avez une infection respiratoire ou ORL pendant l'épidémie de COVID-19

Vous avez une infection respiratoire ou ORL qui correspond probablement, dans le contexte épidémique actuel, à un COVID-19. La confirmation de ce diagnostic par test virologique n'est pas systématiquement réalisée en ville car le résultat de ce test ne modifierait pas votre prise en charge.

Les médecins qui vous ont examiné ont estimé que votre état de santé ne nécessitait pas une hospitalisation et que vous pouviez rester à votre domicile. Nous vous rappelons que la majorité des infections à COVID-19 sont sans gravité, en particulier chez les enfants.

VOUS DEVEZ IMPERATIVEMENT RESTER A VOTRE DOMICILE PENDANT 14 JOURS

- N'allez pas travailler (un arrêt de travail spécifique évitant les pertes financières va être réalisé)
- N'allez pas à vos activités de loisir ou dans des réunions publiques
- N'allez pas faire vos courses vous-même : faites-vous livrer à domicile ou par des proches en limitant les contacts et en portant un masque chirurgical lors de la réception de vos livraisons
- Evitez particulièrement tout contact avec des personnes fragiles (personnes âgées, malades ...), si vous ne pouvez faire autrement, portez un masque chirurgical, faites leur porter un masque et limitez les contacts.
- Les 14 jours doivent être décomptés à partir du jour où sont apparus les premiers signes d'infection.

SURVEILLEZ VOTRE ETAT DE SANTE

- Dans de rares cas, l'infection COVID-19 peut s'aggraver, généralement 7 à 10 jours après le début des symptômes
- Les signes à surveiller sont une augmentation de la fièvre, l'apparition de difficultés respiratoires ou de douleurs dans la poitrine
- Surveillez votre température 2 fois par jour
- Si vous avez le sentiment d'aller moins bien ou que vous êtes inquiet de votre état,appelez le secrétariat de votre médecin traitant ou centre COVID Perpignan 0800 08 13 66
- En cas d'apparition de difficultés respiratoires ou d'une douleur dans la poitrine,appelez le 15
- Ne vous rendez pas directement chez votre médecin traitant ni aux urgences.

A DOMICILE

- Ne prenez pas d'anti-inflammatoires (Nurofen, Ibuprofène, Advil, Profenid...)
- Limitez au maximum les contacts avec votre entourage
- Portez un masque chirurgical chaque fois que vous êtes en contact avec vos proches
- Le masque doit être porté par vous, il n'y a pas d'intérêt à ce que vos proches non malades et vivants dans le même domicile en portent un
- Lavez-vous les mains régulièrement (à l'eau et au savon) ou frictionnez-les avec une solution hydro-alcoolique, au moins 6 fois par jour et systématiquement après vous être mouché
- Toussez ou éternuez dans votre coude ; utilisez des mouchoirs à usage unique
- Dormez seul, si possible dans une chambre sans autre personne ; lavez vous-même vos draps à une température ≥ 60 degrés et au moins 30 minutes
- Aérez très régulièrement votre domicile
- Nettoyez attentivement les WC avec un produit javellisé après chaque utilisation ou utilisez des WC séparés
- Nettoyage des sols : n'utilisez pas l'aspirateur, nettoyez sols et surfaces avec un bandeau de lavage imprégné, rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage, laisser sécher, puis désinfectez les sols avec une solution javellisée.

DISTRIBUTION DES MASQUES, EN OCCITANIE

Voici le texte d'un communiqué de l' URPS :

Aujourd'hui, l'approvisionnement en masques provient de 2 sources :

- Les stocks et productions gérés depuis le niveau national
- Les stocks repérés et récupérés par l'ARS Occitanie provenant d'entreprises, de collectivités territoriales ou d'autres partenaires institutionnels

Le ministère de la santé a prévu la distribution de masques dans les conditions précisées dans le bulletin DGS-urgent du 18/03/2020.

En Occitanie, pour les 2 semaines à venir, l'ARS veillera à la distribution de masques sur la base du stock constitué en région :

- Pour les médecins, infirmiers, sages-femmes et pharmaciens via les pharmacies d'officine
- Aux dispositifs spécifiques et centres dédiés de consultation généraliste au COVID19 déjà en place. Au 20/03/20, 108 centres de consultation sont d'ores et déjà référencés. Ils seront contactés par leur délégation départementale ARS ou le Conseil départemental de l'Ordre des médecins pour les modalités pratiques
- Aux laboratoires de biologie médicale dont l'approvisionnement sera assuré par l'URPS biologistes

Hormis ces 3 catégories, la distribution de masques continuera d'être assurée par les pharmaciens d'officine sur la base des instructions nationales.

Les pharmacies d'officine sont donc le pivot de cette distribution pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux. Pour faciliter les modes de distribution,

L'ARS et les représentants des professionnels de santé, demandent que chaque professionnel de santé libéral aille se faire référencer dès à présent auprès de sa pharmacie de proximité.

A partir des coordonnées fournies, les pharmaciens appelleront les professionnels de santé pour les avertir de l'arrivée régulière de nouveaux approvisionnements et préciseront avec chacun d'entre eux les modalités pratiques de distribution.

Si les quantités présentes dans une pharmacie n'étaient pas suffisantes pour couvrir les besoins des professionnels référencés, les pharmaciens orienteront les professionnels vers des pharmacies qui auront du stock.

L'assurance maladie assurera avec les pharmaciens un suivi rigoureux des délivrances de masques à chaque professionnel de santé de ville.

**KIT de RECOMMANDATIONS
Gestion épidémie de COVID-19
à destination des EHPAD
Région Hauts-de-France**



**Date de mise à jour :
21 mars 2020**

Dans cette publication de l'ARS des Hauts de France se trouve des éléments de gestion de cas de contaminations massives en EHPAD.

